

RELEVÉ DE SITUATION INDIVIDUELLE

Synthèse de vos droits,
dans vos régimes de retraite légalement obligatoires

SARAH-MAUD GLASER
2 73 07 75 116 205

RETRAITE DE BASE	
Régimes - dernière année connue*	Nombre de trimestres
Salarié, salarié agricole (1) - 2017	61
Durée d'assurance totale retenue	61
(1) Activités salariées (L'Assurance retraite), salariées agricoles (MSA)	

RETRAITE COMPLEMENTAIRE	
Régimes - dernière année connue*	Nombre de points
Salarié du secteur privé (ARRCO) - 2017	418,88
Agent non titulaire de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) - 2011	282
Les valeurs de point diffèrent selon les régimes. Elles vous sont précisées dans les pages propres à ces régimes.	

A partir de 45 ans, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un entretien information retraite. Il vous permet de faire le point sur votre carrière, d'obtenir des simulations du montant de votre retraite et de poser vos questions à un expert.

Pour connaître les coordonnées de vos régimes de retraite, connectez-vous à votre compte retraite sur www.info-retraite.fr (rubrique "Mes régimes").

Vous trouverez le détail de vos droits par organisme de retraite dans les pages suivantes.

*** Si vos droits les plus récents ne figurent pas sur ce document, ils seront enregistrés prochainement par vos régimes.**

<p>Les régimes de base tiennent compte de la durée d'assurance. Vous êtes né(e) en 1973. Pour obtenir votre retraite au taux plein, il vous faut 172 trimestres. Ce nombre dépend de votre année de naissance et non de votre année de départ.</p> <p>Le nombre de trimestres nécessaires peut être différent pour certains régimes spéciaux.</p> <p>Dans les régimes en points, principalement les régimes complémentaires, le versement des cotisations donne droit, chaque année, à l'attribution de points. La retraite sera égale au nombre de points multiplié par la valeur du point.</p>
--

RETRAITE DE BASE DES SALARIES, SALARIES AGRICOLES

SARAH-MAUD GLASER
2 73 07 75 116 205

Année	Période		Régime	Activité ou Nature de la période	Revenu en FRF ou €	Trimestres
	Début	Fin				
1992	/	/	l'Assurance retraite	Euro Disney SCA	5 099 FRF	0
1994	/	/	l'Assurance retraite	Hard Rock Cafe France	26 010 FRF	3
1995	/	/	l'Assurance retraite	Hard Rock Cafe France	12 014 FRF	1
1996	/	/	l'Assurance retraite	Mod'Montparnasse	4 062 FRF	0
1997	/	/	l'Assurance retraite	Quesaco	7 713 FRF	1
1998	/	/	l'Assurance retraite	Maillot Traiteur	13 135 FRF	1
1999	27/04	31/07	l'Assurance retraite	SARL Mazel	17 819 FRF	3
	04/09	11/09		La Sidreria	2 024 FRF	
	01/09	31/12		Carpe Diem	7 025 FRF	
2000	01/01	31/07	l'Assurance retraite	Carpe Diem	13 729 FRF	1
2002	/	/	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	2 854 €	2
2004	23/09	29/09	MSA	Activité salariée	274 €	0
2005	01/06	30/06	l'Assurance retraite	Commune de Quillan	548 €	3
	01/07	31/12		Synd Intercommunal Cesse et Brian	4 176 €	
2006	01/05	31/10	l'Assurance retraite	Communaute de Communes le Minervois	4 996 €	3
2007	/	/	l'Assurance retraite	Chômage		4
	/	/		Allocation vieillesse des parents au foyer	4 193 €	
2008	/	/	l'Assurance retraite	Allocation vieillesse des parents au foyer	17 116 €	4
2009	01/09	31/10	l'Assurance retraite	Bugajewski Adriaenssens	1 993 €	4
	/	/		Allocation vieillesse des parents au foyer	17 664 €	
2010	/	/	l'Assurance retraite	Chômage		3
	/	/		Allocation vieillesse des parents au foyer	4 472 €	
2011	07/04	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	9 682 €	4
	/	/		Chômage		
2012	01/04	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	10 509 €	4
	/	/		Chômage		
2013	28/03	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	10 374 €	4
	/	/		Chômage		
2014	01/04	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	11 874 €	4
	/	/		Chômage		
2015	01/04	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	9 913 €	4
	/	/		Chômage		
2016	/	/	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	10 168 €	4
	/	/		Chômage		
2017	02/04	31/10	l'Assurance retraite	Luc Lines SA	10 196 €	4
	/	/		Chômage		
TOTAL						61

Signalements

1992, 1996, 2004 : le cumul des revenus est insuffisant pour valider un trimestre.

.../...

Edité le 21/08/2018

RETRAITE DE BASE DES SALARIES, SALARIES AGRICOLES

SARAH-MAUD GLASER
2 73 07 75 116 205

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Si vous constatez des périodes manquantes, veuillez contacter le régime de retraite dont dépend votre activité.

Adresses de contact

Régime général de la Sécurité sociale
Tél. : 39 60 (poste fixe)
09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)
Prix d'un appel local
www.lassuranceretraite.fr

MSA du Languedoc
TSA 54801

48007 MENDE CEDEX
04 99 58 30 00

www.msalanguedoc.fr

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE

SARAH-MAUD GLASER
 2 73 07 75 116 205

Année	Période		Activité ou nature de la période	Points ARRCO
	Début	Fin		
1992	10/07	01/08	EURODISNEY SCA	6,05
1994	24/08	31/12	HARD ROCK CAFE FRANCE	19,44
1995	01/01	04/02	HARD ROCK CAFE FRANCE	6,89
	06/04	01/06	HARD ROCK CAFE FRANCE	2,03
1996	03/04	31/07	MOD MONTPARNASSE	3,10
1997	22/07	31/08	MR BAGNOL SYLVAIN	6,48
1998	17/09	16/10	MAILLOT TRAITEUR	12,22
1999	27/04	31/07	SARL MAZEL	14,88
	04/09	11/09	MONSIEUR MARC MASMONTET	1,69
2002	16/06	31/10	LUC LINES	14,40
2004	01/01	31/12	BOHLER CLAUDE	0,48
2009	01/09	31/10	MADAME LYDIE ADRIAENSSENS	8,41
2011	07/04	31/10	LUC LINES	32,61
	31/10	31/10	LUC LINES	6,85
	30/11	31/12	CHOMAGE	5,02
2012	01/01	29/02	CHOMAGE	9,20
	01/04	31/10	LUC LINES	41,89
	21/11	31/12	CHOMAGE	7,53
2013	01/01	07/03	CHOMAGE	11,98
	28/03	31/10	LUC LINES	40,87
2014	24/01	28/02	CHOMAGE	6,63
	01/04	31/10	LUC LINES	47,47
	08/12	31/12	CHOMAGE	4,42
2015	01/04	31/10	LUC LINES	40,28
	27/11	31/12	CHOMAGE	6,55
2016	01/01	20/01	CHOMAGE	3,65
	24/03	29/10	LUC LINES	40,26
2017	01/01	31/03	CHOMAGE	13,18
	02/12	31/12	CHOMAGE	4,42
TOTAL DES POINTS				418,88

La valeur annuelle du point Arrco au 01 janvier 2018 est de : 1,25130 euro.

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Si vous constatez que certaines périodes de votre carrière n'apparaissent pas, nous vous invitons à prendre contact au numéro indiqué en haut à gauche de cette page.

Au 1er janvier 2019, l'Agirc et l'Arrco fusionnent en un seul régime, le régime Agirc-Arrco. La valeur du point Agirc-Arrco est identique à la valeur du point Arrco. Vos points Arrco sont donc intégralement repris. Pour plus d'informations, consultez le site www.agirc-arrco.fr

Edité le 21/08/2018

**RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ETAT
ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET DES ELUS LOCAUX**

 SARAH-MAUD GLASER
 2 73 07 75 116 205

N° BCR : 02XFY120

Année	Période		Employeur ou nature de la période	Assiette en euros (1)	Points *
	Début	Fin			
2005	01/06	30/06	COMMUNE DE QUILLAN	548	9
	01/07	31/12	S I V O M DE CESSÉ ET BRIAN	4 176	68
2006	01/05	31/10	COM COMMUNES LE MINERVOIS	4 996	80
2007	04/01	30/11	Chômage	3 635	57
2010	28/09	31/12	Chômage	2 645	36
2011	01/01	31/03	Chômage	2 506	32
TOTAL DES POINTS IRCANTEC					282

(1) Part de votre salaire ayant servi au calcul des cotisations et des points (pour plus d'informations consulter le site Internet du régime www.ircantec.retraites.fr)

* Valeur du point IRCANTEC au 01/10/2017 = 0,47887 euros

Informations complémentaires

Seules sont mentionnées les données relatives à votre carrière, d'autres éléments pourront être pris en compte au moment de la retraite.

Si votre situation reste inchangée, au moment de votre retraite, vous recevrez un versement unique et définitif, égal au nombre de points multiplié par la valeur d'achat du point de l'année précédant la date du calcul de vos droits. A titre indicatif, la valeur d'achat au 01/01/2018 est de 4,943 euros.